

**DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE**

POLICE NEUCHÂTELOISE

BUREAU DES ARMES, EXPLOSIFS ET  
ENTREPRISES DE SÉCURITÉ

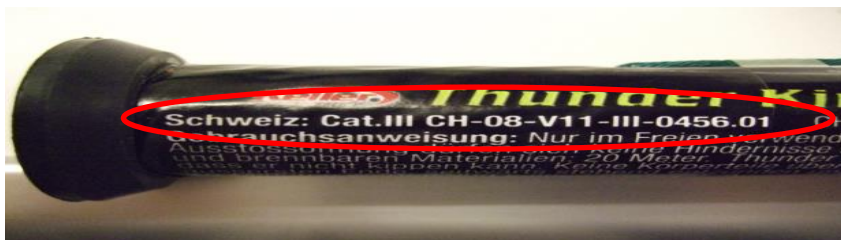
**Aux communes du canton de  
Neuchâtel**

n/réf: AUS

Neuchâtel, le 13 juin 2014

**Exemples des catégories pyrotechniques classées de 1 à 3**

Toutes les indications sur le classement devront être inscrites lisiblement sur le produit comme suit :



Dans le cas contraire, celui-ci devra être retiré immédiatement de la vente ou ne pourra pas être utilisé par mesure de sécurité.

**CATÉGORIE I (MIN. 12 ANS)**



Tous les pétards d'un diamètre inférieur à 3 mm, les allumettes de Bengale, les boules fumigènes, bombes de table, lampions etc..

CATÉGORIE II (MIN. 16 ANS)



Certains lots de fusées de calibres intermédiaires, les "chandelles romaines" les "vésuves" de section petite et intermédiaire, les engins bondissants au sol a effets gyroscopiques etc...

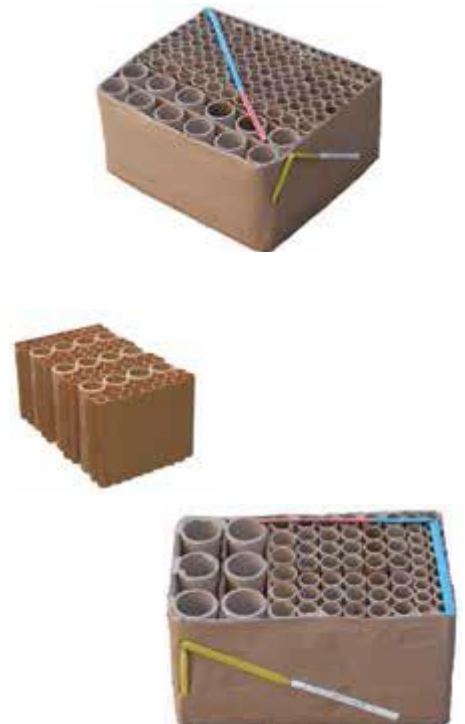
CATÉGORIE III (MIN. 18 ANS)



Tous les blocs "compact" à tirs multiples, les grands "vésuve" certains lots de fusées de gros calibres. Toutes les fusées vendues à l'unité de gros calibre.

## CATÉGORIE IV (MIN. 18 ANS)

**UNIQUEMENT AVEC PERMIS D'ACQUISITION ET PERMIS D'EMPLOI  
FWA OU FWB**



Les feux de cette catégorie qui nécessitent des autorisations ne peuvent pas être acquis sans l'accord des autorités compétentes du lieu de domicile de l'artificier ou du siège social de l'entreprise qu'il représente.

Lors de sa demande, l'artificier devra déposer un dossier au minimum 15 jours à l'avance auprès du Bureau des armes de la police neuchâteloise, avec les précisions suivantes :

- La copie de son permis FWA ou FWB
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- La copie d'une police d'assurance RC min. de CHF 3 millions
- La vue en plan de la place de tir, comportant :
  - o L'emplacement précis du public
  - o L'emplacement précis du tir
  - o Les accès et chemins périphériques traversant ou proche de la zone de tir
  - o Les distances de sécurité en rapport avec le plus gros calibre tiré
  - o Le plan de minage

Tous ces documents pourront être envoyés par E-mail à l'autorité compétente.

Les transports de matières explosibles sont soumis à l'ADR-SDR dans la règle des 1'000 pts.

